

Rwanda, 1994 : quand les éléphants du PS défendent leur cimetièrè

Survie, 15 mai 2019

La r v l tion de la lettre envoy e par 23 anciens ministres ou collaborateurs de Fran ois Mitterrand   Olivier Faure, enjoignant le premier secr taire du Parti Socialiste   d noncer les propos sur la complicit  de la France dans le g nocide des Tutsis du Rwanda de Rapha l Glucksmann [1], t te de liste PS-Place Publique aux  lections europ ennes, est r v latrice du d ni sur le sujet, 25 ans apr s.

Selon le Figaro [2], Hubert V drine en est   sa deuxi me missive. Rien d' tonnant : depuis des mois, le pr sident de l'Institut Fran ois Mitterrand d fend dans les m dias l'action de la France au Rwanda avant, pendant et apr s le g nocide alors que les faits sont accablants. En tant qu'ancien secr taire g n ral de l'Elys e, il a  t  inform  en continu du soutien fran ais au r gime rwandais, y compris quand les extr mistes hutus ont commenc    pr parer puis ex cuter le g nocide des Tutsis (au point de confirmer en avril 2014 devant la commission d fense de l'Assembl e nationale que la France avait poursuivi les livraisons d'armes aux Forces Arm es Rwandaises, donc aux g nocidaires, apr s le d but du g nocide [3]).

Ces anciens ministres se scandalisent des accusations de "complicit 

de g nocide" [4]. Pourtant, aucun ne peut ignorer le r le central de Fran ois Mitterrand dans le soutien jusqu'au boutiste au gouvernement int rimaire rwandais (GIR) qu'il qualifia pourtant de « bande d'assassins »   la mi-juin 1994. Ils doivent  galement savoir que c'est l'Elys e qui d cida lors d'une r union   Matignon le 15 juillet 1994 avec le Premier ministre de cohabitation Edouard Balladur de ne pas arr ter les membres du GIR r fugi s dans la "Zone Humanitaire Sure" (ZHS), mise en place par les militaires de l'op ration Turquoise au Sud-Est du Rwanda, qui leur a permis de se r fugier et se r armer au Za re [5].

Mais cette r action collective au sein du Parti socialiste n'est pas une surprise, tant certains des  l phants de ce parti s'illustrent, parfois depuis 1994, en emp chant tout questionnement sur le sujet : ce fut d j  le cas au sein de la mission d'information parlementaire de 1998, puis face aux interrogations  manant du Mouvement des Jeunes Socialistes (MJS), dans le verrouillage renouvel  de l'acc s aux archives de l'Elys e [6] ou plus r cemment dans la censure du d bat interne au PS demand  par une des sections parisiennes. Cette  ni me lev e de boucliers montre que des personnalit s qui

ont eu des rôles clé à l'époque ou dans le PS les années suivantes sont encore capables de se coaliser, devenant consciemment ou non des alliés objectifs des négationnistes du génocide des Tutsis du Rwanda, qui en contestent le caractère planifié et organisé.

La véhémence avec laquelle ces 23 anciens ministres demandent à Olivier Faure de désavouer leur tête de liste et la convocation de "l'honneur de la France" comme ultime argument nous rappellent qu'au contraire, c'est la reconnaissance du soutien aux extrémistes hutus et la possibilité que la justice enquête sur le rôle des responsables encore en vie qui feraient honneur à notre pays. L'association Survie ne manquera pas de le rappeler à nouveau dans les semaines à venir, notamment à l'occasion de l'anniversaire du déclenchement de l'opération Turquoise et des commémorations des "3 jours de trop à Bisesero", où l'armée française et le pouvoir politique de l'époque laissèrent des centaines de Tutsis se faire massacrer [7].

[1] Raphaël Glucksmann connaît le sujet, puisqu'il a co-réalisé en 2004 avec David Hazan et Pierre Mezerette le documentaire « *Tuez-les tous ! (Rwanda : Histoire d'un génocide « sans importance* ») ».

[2] « *Rwanda : une vingtaine d'ex-ministres de Mitterrand s'en prennent à Glucksmann* », Le Figaro, 15 avril 2019

[3] Voir ici l'extrait vidéo de cet « *aveu* » d'Hubert Védrine devant la commission Défense de l'Assemblée

[4] « *Un accusé est complice de génocide s'il a sciemment et volontairement aidé ou assisté ou provoqué une ou d'autres personnes à commettre le génocide, sachant que cette ou ces personnes commettaient le génocide, même si l'accusé n'avait pas lui-même l'intention spécifique de détruire en tout ou en partie le groupe national, ethnique, racial et religieux, visé comme tel.* » Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR), Chambre de première instance, 7 juin 2001

[5] Voir les 25 documents dans le rapport « *Déni et non-dits : 25 ans de mensonges et silences complices sur la France et le génocide des Tutsis du Rwanda* », association Survie, avril 2019

[6] Voir « *Le chercheur François Graner et l'association Survie apportent à la gardienne des archives Mitterrand la clé du « deuxième verrou* » », communiqué du 13 décembre 2017

[7] Voir la tribune collective d'une quarantaine de juristes, historiens, journalistes et acteurs associatifs : « *Bisesero : pour ne pas être soupçonnée de céder à la raison d'État, la justice française doit se ressaisir* », publiée dans Mediapart, La Croix et l'Humanité, 18 février 2019